

Villeneuve (M. Caouette) n'est pas habitué à faire des discours et qu'il en a prononcé très peu au cours des quelques dernières années. Je suis disposé à lui permettre de poursuivre la lecture d'un discours préparé par quelque autre député dont j'ignore le nom.

(Texte)

M. Pigeon: L'honorable député de Villeneuve peut-il nous dire si son discours a été préparé par M^{me} Gilberte Côté-Mercier?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je ne fais que consulter mes notes, et comme l'honorable député de Trois-Rivières ne sait pas lire, il ne peut comprendre la situation actuelle. Au fait, l'honorable député de Trois-Rivières a peur que je relise des extraits du discours prononcé par son chef, hier soir, parce que cela le gênerait d'entendre la répétition d'un discours aussi anti-canadien et aussi «anti-unité» que celui que le chef du parti conservateur a prononcé hier soir en cette enceinte.

A ce moment-là, nous pouvions voir le député de Trois-Rivières assis en arrière du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et les deux blémisaient en entendant leur propre chef.

Et l'honorable député de Trois-Rivières, ce soir, vient dire que je lis mon discours.

L'hon. M. Balcer: Vous feriez mieux de lire votre discours.

M. Caouette: Si le député de Trois-Rivières est au courant de la situation, je puis le rencontrer n'importe où dans la province de Québec. Il est le chef adjoint, non, pas le chef adjoint, mais peut-être le chef adjoint des conservateurs du Québec, et je suis prêt à le rencontrer n'importe où dans la province.

(Traduction)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On a signalé à l'honorable député qu'il doit s'en tenir à la question à l'étude. Qu'il la traite comme un problème sérieux, ou que les députés libéraux qui s'amusent des bouffonneries qui se passent dans le coin veuillent la traiter sérieusement, à eux d'en décider. Cependant, nous ne devrions pas gaspiller notre temps à écouter ces balivernes. Je pense, monsieur l'Orateur, que vous devriez faire respecter votre décision; que l'honorable député devrait se borner uniquement à la question à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'objection soulevée par l'honorable député est évidemment bien fondée. Comme il l'a mentionné, la présidence a appelé l'attention de l'honorable député de Villeneuve sur le fait qu'il

[L'hon. M. Balcer.]

doit se borner au sujet de la question présentement à l'étude.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à convenir que je dois limiter mes remarques à la résolution actuellement à l'étude, mais je préviens l'honorable député qui vient d'invoquer le Règlement d'aviser ses collègues de son propre parti politique, de demeurer tranquilles et silencieux, et d'être au moins polis dans cette enceinte.

(Traduction)

M. Winkler: J'en suis encore à attendre que vous disiez quelque chose de pertinent.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'entends le «whip» (M. Winkler) du parti conservateur s'élever contre les propos que nous tenons. Qu'on me laisse terminer mon discours sur la résolution, et qu'on me fiche la paix, du côté des conservateurs!

Monsieur l'Orateur, d'après le chef de l'opposition, il faut consulter le peuple par le moyen d'un référendum. A la suite de cette suggestion, je demanderai au chef de l'opposition et aux membres de son parti, y compris ceux de Trois-Rivières et de Joliette-L'Assomption-Montcalm (MM. Balcer et Pigeon), pourquoi ils n'ont pas institué ce référendum lorsqu'ils disposaient du pouvoir à Ottawa et avaient la liberté de le faire, alors qu'ils avaient la plus grosse majorité jamais accordée à un parti politique au Parlement fédéral? Pourquoi donc n'ont-ils pas procédé à ce référendum ou ce plébiscite que le chef de l'opposition, actuellement, demande au parti au pouvoir de tenir?

M. Pigeon: Vous nous avez défaits, avec les libéraux!

M. Caouette: Les conservateurs nous arrivent aujourd'hui avec des propositions qu'ils n'ont pas eu le courage de faire adopter eux-mêmes lorsqu'ils en avaient le pouvoir...

(Traduction)

L'hon. M. Starr: L'honorable député de Villeneuve me permet-il de lui poser une question?

M. Caouette: Si vous désirez me poser une question quand j'aurai fini de parler, vous disposerez d'une demi-heure.

Ce n'est pas parce que l'honorable député n'est pas un ami; c'est un de mes meilleurs amis et je suis un de ses meilleurs amis également.

L'hon. M. Starr: Je m'oppose à cette assertion; c'est là la pire chose qui puisse m'arriver.